

## **I**ndemnisation

Vos élus CFTC restent **à votre écoute** durant l'été.  
Certains d'entre vous nous ont interpellé sur  
une **situation** pour le moins **anormale**.

En effet, suite  
aux arrêts de  
travail liés à une  
contamination  
par la COVID,  
certains salariés  
concernés se  
voient sommés  
par GVF de



**rembourser les indemnités Sécurité Sociales** non  
perçues, ce qui n'est bien entendu pas normal.

Si tel est votre cas, n'hésitez pas à  
**contacter votre référent CFTC**, dont  
vous pouvez trouver les coordonnées  
sur notre site.

